



Familles en addictologie : pourquoi et comment les accompagner

Animée par Jean-François CROISSANT et Antoinette FOUILLEUL-MIALON

L'addiction d'abord une **solution** avant de devenir un problème majeur, les effets colatéraux sur le plan psychologique, éducatif, sociétal dans l'**environnement familial**.

Les addictions se sont :

120 000 morts par an

1 à 2 000 000 de personnes Dépendantes

5 fois plus de personnes concernées par les dommages induits par les conduites de dépendances

19

sept. 2019

165€/pers repas du midi inclus

RENNES

www.pegaseprocessus.fr

Pégase Processus - Centre de psychothérapie, de formation et de recherche
Implanté dans le Grand Ouest

Contact - Inscription : Secrétariat Rennes - Tel : 02.23.46.42.16

PROGRAMME

Si les effets propices des consommations d'alcool et autre substances psychotropes toxiques apparaissent d'abord comme une solution, quand l'addiction s'installe, alors celle-ci devient un problème majeur dont les effets collatéraux deviennent délétères aux niveaux de la physiologie, des relations, des postures éducatives, du milieu de travail ou de l'insertion et bien entendu de tout l'environnement familial.

Les addictions (alcool, tabac, autres produits...) ce sont 120 000 morts et sans doute de 1 à 2 millions de personnes affectés. Si on considère qu'une personne en situation addictive influence ou affecte de 5 à 20 personnes dans son entourage, familial ou professionnel, il y a plusieurs millions de personnes concernées. Cette réalité est souvent méconnue, la dimension familiale est au cœur des préoccupations systémiques.

Objectifs :

L'objectif est de communiquer des informations et des outils systémiques qui répondent à ces deux questions Pour quoi et comment travailler avec les familles.

- Comprendre l'addictologie systémique, la co-dépendance
- Comprendre la singularité de la maladie addictive

Contenus :

- Présentation globale de l'accompagnement des troubles addictifs : les différentes phases du soin, la notion des risques et dommages.
- Comment fait-on avec ceux qui veulent rien !
- Les typologies familiales et leurs conséquences sur l'implication des familles
- Les mécanismes familiaux au cours des situations addictives
- Les méthodologies systémiques au service des patients et de leur famille : des entretiens collectifs aux thérapies familiales en passant par des groupes de couples, de familles ...

Public :

Tout professionnel concerné de près ou de loin par les conduites addictives (psychotrope, drogue, alcool, jeux, alimentaire), dans le champs médical, social et éducatif

Animée par :

Jean François Croissant comme psychologue thérapeute familial et formateur , Antoinette Fouilleul comme chef du service d'addictologie de Saint-Lô de 1985 à 2006, thérapeute familiale, et formatrice ont consacré des années de leurs pratiques au travail auprès des familles. Ils ont également recueilli et élaboré des outils de compréhension et d'interventions systémiques.



Dr Antoinette FOUILLEUL-MIALON

Psychiatre des hôpitaux, ancien chef de service de l'Intersecteur d'Addictologie du Centre Manche St Lô, ancien superviseur systémique du service Universitaire de Nantes. Formée à l'approche systémique depuis 1982, à la psychanalyse transgénérationnelle et au génosociogramme, thérapeute familiale.



Jean-François CROISSANT

Psychologue clinicien, thérapeute familial, formateur et superviseur en alcoologie, en thérapie familiale systémique, en thérapie centrée sur les solutions, formé en analyse transactionnelle et praticien PNL. Pratique en institution (alcoologie, CMPP). Directeur pédagogique de Pégase Processus.

Bulletin d'inscription

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

ORGANISME _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

NAF _____ SIRET _____

Structure privée ou public

Public accueilli : _____

Secteurs d'intervention : _____

INSCRIT LA PERSONNE SUIVANTE (si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes, merci de photocopier ce bulletin):

Inscription individuelle _____ ou

Inscription prise en charge par l'employeur

NOM _____ Prénom _____

Adresse (si différente de 1) _____

CP _____ Ville _____

Tél _____

E-mail _____

ADRESSE: DE FACTURATION et / ou POUR L'ENVOI DE LA CONVENTION (si différente 1):

NOM Responsable _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél _____

E-mail _____

Conditions de formation lues et approuvées (Toute annulation par le Client moins de 30 jours avant le début de l'action de formation entraînera le paiement de 50% du montant total; moins de 15 jours avant, le paiement intégral sera dû à titre de dédit.)

Je règle la totalité Je verse un acompte

Ci-joint chèque N° _____ de _____ €,

Banque _____

Date :

Signature et cachet de l'organisme obligatoires :

Condition générale de formation

Article 1. Modalités d'inscription : Toute inscription nécessite la signature du bulletin d'inscription, l'acceptation des conditions et le paiement d'un acompte. Pour les inscriptions professionnelles, une convention de formation ou un devis doivent être signés avec l'organisme ou l'entreprise qui finance la formation.

- Inscription individuelle : Les dossiers spécifiques de demande de prise en charge sont remplis par les stagiaires puis adressés à Pégase Processus pour signature.
- Inscription prise en charge par un organisme (l'employeur) : Ceux dont la formation est prise en charge devront faire émarger les attestations de présence qui leur sont demandées, lors de chaque période de formation.

La signature du bulletin d'inscription vaut contrat de formation. Les tarifs indiqués sont nets de toute taxe, notre organisme étant exempté de la TVA.

Organisme de Formation enregistrée sous le n° 53 22 05 16 222 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Article 2. Droit d'inscription : A joindre au bulletin d'inscription, soit :30% du prix du stage à titre d'acompte lors de l'inscription, le soldo devra être payé au plus tard 30 jours après la formation ou la totalité des frais d'inscription.

Article 3. Priorité d'inscription : Les inscriptions sont prises en compte en fonction de la date de réception des bulletins d'inscriptions avec paiement. En cas de dépassement de l'effectif maximum, une liste d'attente est établie.

Article 4. Annulation : Pour des raisons pédagogiques, Pégase Processus se réserve le droit d'ajourner une formation 10 jours avant son démarrage, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la formation du fait de Pégase Processus, les stagiaires auront le choix entre une autre date ou le remboursement intégral de l'acompte ou des frais d'inscription déjà payés.

Article 5. Remboursement :En cas de désistement de la part du stagiaire,

- Plus de 30 jours avant la première journée de formation, remboursement de la totalité des paiements effectués.
- De 29 jours à 15 jours avant la première journée, 50% de la totalité du coût de la formation seront retenus.
- En deçà de 14 jours avant la première journée, l'intégralité du prix de la formation sera exigible.

Article 6. Règlement : Pégase Processus se réserve le droit d'exclure de la formation toute personne ayant manqué de respect de manière manifeste envers les participants ou les formateurs, ainsi que les personnes affichant un manque de tolérance vis-à-vis des difficultés rencontrées par les autres participants. Aucun remboursement ne sera effectué dans ces circonstances.

Article 7. Horaires et lieu : 15 jours avant la formation, la convocation vous est adressée par courrier; elle reste le document référent pour le lieu.

Article 8. Modalités de paiement : Vous pouvez régler le coût de la formation par :

- chèque à l'ordre de Pégase Processus ou
- virement à la Banque Populaire de l'Ouest, Titulaire : SARL PEGASE PROCESSUS, IBAN : FR76-1670-7001-9720-5218-1112-791, BIC : CCBPFRPPREN, clé RIB : 91, code banque : 16707, code guichet : 00197, n° de compte 20521811127
Merci d'indiquer le numéro de facture et le nom de votre organisme.

Article 9. Règlement des différends : En cas de litige, sur l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seuls les Tribunaux de la région Bretagne seront compétents.

PÉGASE PROCESSUS

Centre de psychothérapie, de formation et de recherche



Secrétariat et adresse postale :

Immeuble Le Neptune

**22 rue des Landelles – 35135 Chantepie
(ZI Sud Est de Rennes)**

secretariat@pegaseprocessus.fr

Tél. 02 23 46 42 16

**Retrouvez nos programmes complets
sur notre site internet :**

www.pegaseprocessus.fr

Rejoignez-nous



Siège social : 29 av. Corneille - 22000 Saint-Brieuc
Domiciliation Bancaire : Banque Populaire - St-Brieuc
N°20521811127 RCS St-Brieuc B404 993 933
Organisme de formation enregistrée sous le n°53 22 05 16 222 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SARL au capital de 7622,45€ - Code APE 8559A - Siret n°404 993 933 00039



Membre de l'EFTA,
Association européenne de thérapie familiale